

**AVOIR**

N° 515466840 DU 30/09/25 ORIGINAL Page : 1/1

| Client livré | Client facturé |  |  | Votre référence | Cond. paiement / Mode paiement |
|--------------|----------------|--|--|-----------------|--------------------------------|
| UL04600480   | UL04600480     |  |  |                 | 30 Jours fin de mois<br>LCR A  |

AD GARONNE - CAHORS  
 Cote de Lapoujade 46000 Cahors  
 Tel : 0565351033 Fax : 0565226661  
 Siret 775 609 431 01015 - APE 4531Z  
 ADGO - SAS au capital de 7 511 453 Euros  
 Merci d'adresser vos règlements à  
 ADGO TSA 81203 CS 90601  
 49106 ANGERS CEDEX 02  
 BNP: FR7630004008130001106819551  
 BNPAFRPPXXX  
  
 AD ADGO  
 TSA 71202 49000 ANGERS  
 SIRET 775609431 00066  
 BNP IBAN FR7630004008130001106819551

Votre n° TVA UE FR08831133376

| Adresse de livraison                                              |
|-------------------------------------------------------------------|
| BARTOLO GARAGE EURL<br>LES BUGUELLES<br>FLAYNAC<br>46090 PRADINES |

Adresse de facturation

BARTOLO GARAGE EURL  
 LES BUGUELLES  
 FLAYNAC  
 46090 PRADINES

| Référence article                                                                                   | Désignation           | Quantité | UV  | PU HT  | UT | % Remise | PU Net HT | Montant HT | TVA |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-----|--------|----|----------|-----------|------------|-----|
| <b>N/LIV : 00337675440 DU 29/09/25 V/CDE : BW583NJ DU 29/09/25 N/CDE : 0235553562 VENDEUR : AGO</b> |                       |          |     |        |    |          |           |            |     |
| ATDAA2C59513484ERPVM                                                                                | FRAIS DE CAUTION ATDA | 1-       | PCE | 100,00 | 1  |          | 100,00    | 100,00-    | 01  |
| Avoir pour retour n° 20099815 sur Cdv n° 0235016366 facture n° 515450082 du 27/09/25                |                       |          |     |        |    |          |           |            |     |
| ATDAA2C59513484ERPVM                                                                                | FRAIS DE CAUTION ATDA | 1-       | PCE | 100,00 | 1  |          | 100,00    | 100,00-    | 01  |
| Avoir pour retour n° 20099815 sur Cdv n° 0235016366 facture n° 515450082 du 27/09/25                |                       |          |     |        |    |          |           |            |     |
| <b>N/LIV : 00337675545 DU 29/09/25 V/CDE : BW583NJ DU 29/09/25 N/CDE : 0235553624 VENDEUR : AGO</b> |                       |          |     |        |    |          |           |            |     |
| ATDAA2C59513484ERPVM                                                                                | FRAIS DE CAUTION ATDA | 2-       | PCE | 100,00 | 1  |          | 100,00    | 200,00-    | 01  |
| Avoir pour retour n° 20099821 sur Cdv n° 0235016366 facture n° 515450082 du 27/09/25                |                       |          |     |        |    |          |           |            |     |
| Echéance au : 31/10/25                                                                              | 480,00-               |          |     |        |    |          |           |            |     |

| PFT | PFA | Total Article | Total Hors TVA | TVA | Base TVA    | Taux  | Montant TVA | Total TTC à Payer   |
|-----|-----|---------------|----------------|-----|-------------|-------|-------------|---------------------|
|     |     | -400,00 EUR   | -400,00 EUR    | 01  | 400,00- EUR | 20,00 | 80,00- EUR  | <b>480,00- Euro</b> |

T.V.A. ACQUITTEE SUR LES DEBITS

COUPON à retourner avec le règlement  
 N° Client : UL04600480  
 N° facture : 515466840  
 Montant TTC : 480,00- Euro

Toute commande implique de la part de nos clients l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente nonobstant toute autre disposition contraire qui n'aurait pas fait l'objet d'une négociation et d'un accord écrit préalable. En particulier, les présentes conditions générales de vente priment sur toutes les conditions générales d'achat pouvant figurer sur les commandes ou sur tout autre document émanant de du client. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux clients ayant signé une convention d'ouverture de compte client, mais également aux clients occasionnels qui n'ont pas signé de convention d'ouverture de compte client. Ces derniers reconnaissent avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les acceptent.

1) **COMMANDES** - Les commandes reçues par notre société ne peuvent être annulées sans notre accord préalable et exprès. Pour toute commande annulée sans notre accord, toutes les sommes déjà versées l'ont été à titre d'acompte. En outre, en cas d'annulation de commande sans notre accord, nous nous réservons le droit pour toutes nouvelles commandes y compris celles déjà acceptées par nos soins et en cours d'exécution (i) d'en suspendre valablement la livraison et/ou (ii) de demander et d'obtenir préalablement du donneur d'ordre de nouvelles garanties pour permettre la parfaite exécution des autres commandes.

2) **DELAIS DE LIVRAISON** - Les délais de livraison mentionnés sur nos documents commerciaux quel qu'en soit le support (papier ou électronique...) sont donnés à titre strictement indicatif et peuvent varier notamment en fonction des disponibilités d'approvisionnement. Tous dépassements de délais de livraison ne permettent pas au client d'annuler tout ou partie de ses commandes et/ou de refuser la livraison de tout ou partie des marchandises et/ou de réclamer, y compris par voie de compensation, une quelconque indemnisation directe ou indirecte sous forme de dommages et intérêts, remboursement de frais ou autres paiements du moindre débours.

3) **EXPEDITIONS** - Quels que soient le mode d'envoi et les conditions particulières de vente convenues avec le client, nos marchandises sont réputées prises et agréées dès leur mise à disposition dans nos sites et sont expédiées aux risques et périls du destinataire. Tous les risques relatifs aux marchandises vendues et la responsabilité y affèrent sont donc immédiatement transférés au client nonobstant l'existence d'une clause de réserve de propriété à notre bénéfice pour les marchandises dont le règlement du prix n'a pas été immédiatement et intégralement acquitté par le client. Le client s'engage à souscrire pour les biens qu'il ne détient pas en qualité de propriétaire, en ce compris ceux couverts par notre clause de réserve de propriété, une assurance "pour le compte de qui il appartiendra", garantissant les risques de responsabilité civile, perte, vol, dégradation ou destruction partielle ou totale des marchandises.

4) **RECLAMATIONS** - Pour éviter les erreurs et faciliter la gestion, nos clients sont priés de respecter les unités de conditionnement indiquées pour chaque article dans nos tarifs. Toute anomalie constatée par le client (défaut dans la livraison, coli manquant ou marchandise détériorée, livraison non conforme...) doit être formulée, sous peine de forclusion de tous les droits, recours et/ou actions, sur le bon de livraison (« BL ») et confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception adressée dans les 72 heures (i) au transporteur à compter de la réception de la livraison et/ou du « BL » concerné(s) et (ii) selon les mêmes formes au transporteur à notre société (copie : notre service commercial). A défaut de l'accomplissement de l'ensemble de ces formalités dans les délais requis, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

5) **RETOURS DE MARCHANDISES** - Nous n'acceptons les retours d'articles que sous conditions d'acceptation de reprise du fournisseur ou fabricant des produits, et seulement lorsque les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- demande écrite du client dans un délai maximum de 10 jours à compter de la livraison,
- articles ou pièces complets, en bon état, avec le cas échéant, si applicable, leur emballage d'origine,
- acceptation écrite de notre part,

Nous n'acceptons pas les retours d'articles déconditionnés, incomplets ou cassés, ou dont la date limite de consommation ou date limite d'utilisation est dépassée. Nous appliquerons des décotes sur les prix nets des articles retournés en fonction de la date de livraison, et selon les conditions et modalités d'acceptation du fournisseur de l'article ou de la pièce retournée. La reprise sera faite au prix de facturation net, déduction faite des éventuels frais de remise en état ou de reconditionnement et des éventuelles décotes conformément au paragraphe ci-avant, un avoir étant éventuellement déduit par nos soins du relevé mensuel suivant. Les marchandises ayant fait l'objet d'une commande spéciale, c'est-à-dire d'une commande d'une pièce non stockée auprès des fournisseurs de notre société, ne pourront être compte tenu de leur nature, ni refusées par le client et ni reprises, ni échangées par nos soins. En outre, les produits électroniques et les marchandises périssables ne pourront pas en raison de leur nature même faire l'objet d'un quelconque retour, à quelque titre que ce soit, et ce, même au titre de la garantie.

6) **PRIX** - Nos marchandises sont facturées au prix en vigueur au jour de l'expédition. Les prix figurant dans notre tarif général, nos circulaires, catalogues ou autres documents commerciaux (incluant les tarifs actualisés figurant sur nos sites Web/Internet notamment marchands), sont susceptibles de fluctuations aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Nos prix s'entendent hors taxes, hors frais d'évacuation et recyclage des déchets, droits de douanes compris mais port et emballages en sus et hors éco-contributions ou autres taxes lesquelles sont répercutées à nos clients, conformément aux textes en vigueur. La TVA étant acquittée sur les débits, tout escompte déduit d'une facture impliquera la réintégration par le client de la TVA y afférente. Des frais relatifs à la gestion des comptes clients, et des frais d'abonnement à notre service de livraison peuvent s'appliquer, en sus du prix des marchandises. Le montant de ces frais peut être modifié et est disponible sur nos sites et/ou sur simple demande.

7) **MODALITES DE PAIEMENT – COMPENSATION** - Pour les clients occasionnels qui n'ont pas signé de convention d'ouverture de compte client, tous les paiements s'effectuent au comptant, nets à notre siège social. Pour les clients qui ont signé une convention d'ouverture de compte client, et sauf convention spéciale, les paiements s'effectuent à 30 jours nets date de facture à notre siège social. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de paiement par traite ou billet à ordre, les billets doivent nous être retournés acceptés dans les quinze jours de la livraison. Conformément aux dispositions légales, les échéances non respectées, quel que soit le mode de paiement, donneront lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, à une pénalité de retard au taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera également appliquée par facture impayée, et sera exigible sans qu'un rappel soit nécessaire, sans préjudice de toute autre indemnisation pour les frais occasionnés par le retard de paiement, sur présentation des justificatifs correspondants. Les incidents de paiement entraîneront de plein droit la fermeture du compte à terme, jusqu'au retour des conditions normales de règlement prévues. Les frais occasionnés par les impayés sont à la charge du client, y compris les commissions bancaires en cas de rejets d'impayés. Dans le cas où les conditions légales sont réunies, une compensation pourra s'opérer entre les créances détenues par notre société notamment au titre des achats de produits et pièces et/ou prestations réalisées en nos ateliers ou toute autre créance détenue par notre société, de quelque nature que ce soit, et celles détenues par le client à notre rencontre.

8) **CLAUSE PENALE** - De convention expresse et sauf report exceptionnel sollicité dans un délai de 7 jours avant l'échéance de la facture et expressément accordé par nous, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance convenue entraînera, outre le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et des pénalités de retard de paiement précitées :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes nous restant dues quel que soit le mode de règlement prévu (traite acceptée ou non) ;
- l'exigibilité après mise en demeure par simple lettre recommandée restée sans effet, d'une indemnité, à titre de clause pénale, de 15 % du montant TTC de la créance, sans préjudice du paiement de l'ensemble des éventuels frais de justice, d'instance, d'action ou de recouvrement. La facturation de ces diverses sommes n'emportera de notre part aucune renonciation à la clause de réserve de propriété ci-dessous stipulée et n'empêchera pas de la possibilité d'agir en résolution de la vente de plein droit et sans formalité judiciaire, quinze jours après une simple mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse.

9) **RESPONSABILITES – GARANTIES** - Nos marchandises sont vendues pour l'usage, la destination, les caractéristiques techniques et l'affectation prévues aux catalogues de nos fournisseurs. Les commandes spéciales ou pièces de rénovation ne font l'objet d'aucune garantie. Le non-respect (i) des conditions usuelles de stockage selon le comportement « d'une personne raisonnable » ou (ii) des recommandations de stockage des marchandises ou (iii) toute utilisation différente et/ou non-conforme par rapport aux éléments de garantie déterminés par nos fournisseurs, notamment pouvant consister en le non-respect des conditions de montage, assemblage, ou toutes autres prescriptions et (iv) n'ayant pas reçu notre accord écrit dégage totalement la responsabilité directe ou indirecte de notre société. Nous déclinons en particulier toute responsabilité pour tout dommage causé aux personnes ou aux biens qui pourrait résulter de l'emploi non conforme, inadapté et/ou dénaturé des marchandises vendues par notre société au sens des dispositions ci-avant. Le stockage, le montage, l'assemblage et l'utilisation des marchandises, leur éventuelle intégration dans un ensemble, sous-ensemble ou tout autre élément s'effectuent sous la seule et entière responsabilité du client. Les garanties accordées sur les pièces et appareils vendus sont d'une durée de un (1) an à compter de la livraison, sauf conditions particulières de durée, y compris plus courtes, correspondant strictement aux garanties qui nous ont été consenties pour chaque type de produit par nos propres fournisseurs, et consistent seulement dans le remplacement ou la réparation des pièces reconnues comme défectueuses. Pour la mise en œuvre de la garantie, l'acheteur devra formuler sa demande par écrit dans un délai de 10 jours à compter de la défectuosité, fournir tous éléments justificatifs (factures, bons de livraisons ou autres) et remettra à notre première demande, la pièce défectueuse, complète. En aucun cas la garantie n'implique la possibilité d'une demande de dommages et intérêts ou d'une indemnité pour quelque cause que ce soit. Les garanties s'appliquent en France métropolitaine et dans l'Union Européenne, à l'exclusion de tout autre territoire, Etat ou continent. En cas d'exportation ou de revente effectuée par le client à destination des Etats-Unis, du Canada ou autre, l'utilisation et/ou la revente des pièces, incluant l'incorporation ou l'intégration de celles-ci dans un autre produit ou ensemble, sous-ensemble, se fait sous l'entière responsabilité du client, et la responsabilité de notre société ne pourra être recherchée à quelque titre et sur quelque fondement que ce soient. Les garanties accordées sur les fournitures et en cas de travaux facturés sont d'une durée maximale de douze (12) mois à compter de la date de la facture. Ces garanties ne concernent que les prestations facturées excluant toutes les conséquences directes ou indirectes telles que les frais, accidents, immobilisations ou autres événements ayant pu causer un quelconque préjudice. En outre, ces garanties ne s'appliquent pas en cas de dommages survenus après soit (i) l'intervention, même partielle, de tiers, (ii) un entretien défectueux ou le non-respect des prescriptions des constructeurs et/ou fabricants, (iii) un montage ou démontage même partiels, effectués hors de nos ateliers. Ces garanties sont exclues si la conduite ou le comportement n'est pas celui d'une personne raisonnable.

10) **CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE** - Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert à l'acheteur de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au règlement intégral du prix en principal et intérêts. Cette clause ne modifie pas le régime et les effets du transfert des risques des marchandises livrées qui interviennent selon les conditions ci-dessus stipulées à l'article 3. L'acheteur devra veiller à la bonne conservation des codes d'identification apposés par nos soins jusqu'au transfert effectif de propriété de nos marchandises à son profit. L'acheteur devra s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les marchandises vendues, par voie de saisie notamment, et nous en aviser immédiatement par tout moyen de façon à nous permettre de sauvegarder nos intérêts. Si le prix n'est pas intégralement payé à l'échéance prévue, les marchandises pourront être reprises aux heures normales d'ouverture, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, et sans qu'il soit besoin de recourir à une quelconque procédure. Il sera procédé contradictoirement à leur identification et décharge sera donnée au client, lequel devra en outre payer les frais afférents à la restitution et au reconditionnement. En cas de redressement judiciaire, procédure collective, ou liquidation de biens de l'acheteur, nous pourrions nous faire restituer nos marchandises frappées d'une clause de réserve de propriété dans les conditions légales, à moins que le mandataire judiciaire désigné ne consente à en payer intégralement le prix.

11) **NUMERO IDENTIFIANT UNIQUE (IDU)** - Les numéros d'identifiants uniques de la société AUTODISTRIBUTION S.A.S. (RCS de Créteil n° 962 227 351) relatifs aux catégories de produits soumis à la responsabilité élargie des producteurs sont les suivants :

- Produits chimiques (éco organisme ECO DDS) : FR006529\_07XKBJ
- Emballages et papiers (éco organisme CITEO) : FR210886012EIF
- Huiles minérales et synthétiques (éco organisme CYCLEVIA) : FR006529\_17ACNE
- Equipements électriques et électroniques (éco organisme ECOSYSTEM) : en cours de récupération

12) **DONNEES PERSONNELLES - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES** - Pour les besoins de traitement de données inhérentes à notre activité commerciale, il vous est précisé que nous pouvons être amenés à collecter, traiter, transférer des données personnelles de nos clients. Ces derniers disposent du droit d'obtenir la communication de leurs Données Personnelles, et de solliciter la rectification, la mise à jour, la portabilité ou la suppression de leurs Données Personnelles. De plus, vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de Vos Données Personnelles. Ces droits d'accès, de rectification, de portabilité ou d'effacement peuvent être exercés en adressant un courrier par voie postale à : RGPD AUTODISTRIBUTION – 22 AVENUE Aristide Briand – 94110 ARCUEIL ou par mail : rgpd@autodistribution.com. Nos clients sont informés du fait qu'ils peuvent également exercer leurs droits en contactant la CNIL (www.cnil.fr).

13) **LOI APPLICABLE / LITIGE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION** Les présentes CGV et toutes ventes réalisées par notre société sont soumises au droit français. Les parties professionnelles conviennent de faire leur possible pour résoudre à l'amiable toute contestation susceptible de résulter de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation des présentes conditions générales de vente. A défaut de solution amiable, les litiges éventuels seront soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de notre siège social auxquels il est fait expressément et par avance attribution de juridiction et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.